

LOTÉRIE ROLAND GARROS — WILSON
Règlement officiel

AUCUN ACHAT OU PAIEMENT D'AUCUNE SORTE N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU REMPORTER LES GAINS. PLUSIEURS ACHATS N'AUGMENTERONT PAS VOS CHANCES DE GAGNER. LA PARTICIPATION À CETTE LOTÉRIE CONSTITUE VOTRE ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL.

Règlement officiel de la participation à la ROLAND GARROS — WILSON (« Conditions »)

1. Conditions générales

Votre participation à la loterie Roland Garros — Wilson (la « Promotion ») vaut acceptation des présentes conditions. Veuillez lire attentivement ces conditions avant de participer. Si vous n'acceptez pas les conditions, vous ne pouvez pas participer à la Promotion.

Les présentes Conditions régissent la relation entre vous (« vous » ou le « Participant ») et Wilson Sporting Goods Co. 130 East Randolph Street, Suite 600, Chicago, Illinois 60601 USA ; adresse e-mail : consumerservice-us-en@wilson.com (l'« Organisateur ») dans le cadre de la Promotion. Les questions et commentaires concernant la Promotion peuvent être portés à l'attention de l'organisateur aux coordonnées susmentionnées. La Promotion débute le 25 avril 2022 à 12 h 00, heure normale d'Europe Centrale (« HNEC ») et se termine le 5 mai 2022 à 23 h 59 min 59 s HNEC (« période de la Promotion »). Seules les participations reçues pendant la période de Promotion seront prises en compte.

La Promotion met en avant Wilson Sporting Goods Co.

2. Droit de participation

La Promotion est ouverte aux personnes résidant légalement au Royaume-Uni, en Allemagne et en France (le « Territoire ») qui (i) résident et sont physiquement situées sur le Territoire, et (ii) ont atteint l'âge légal de la majorité dans leur lieu de résidence au moment de la participation. L'Organisateur peut demander aux gagnants de certifier leur admissibilité à participer à la Promotion.

Les employés, les dirigeants, les administrateurs, les représentants et les agents de l'Organisateur ou la Fédération Française de Tennis (FFT) (ci-après dénommée « FFT »), et leurs sociétés affiliées respectives, ainsi que la famille immédiate (définie comme les parents, les frères et sœurs, les enfants et les conjoints, quel que soit leur lieu de résidence) ou les ménages (qu'ils soient apparentés ou non) de ces employés, dirigeants, administrateurs, représentants et agents et toute personne liée de quelque manière que ce soit au fonctionnement ou à la réalisation de la Promotion, ne sont pas autorisés à participer à la Promotion. Toute inscription illisible sera considérée comme nulle. La Promotion est nulle en dehors du Territoire.

3. Instructions relatives à la participation

Pendant la période de Promotion, rendez-vous sur la page <https://www.wilson.com/fr-fr/forms/tennis/2022-roland-garros-giveaway-fr> afin de remplir un formulaire de participation qui peut inclure l'envoi de votre nom, de votre adresse postale personnelle, de votre adresse électronique, de votre date de naissance et/ou d'autres informations requises. En participant à la promotion, vous acceptez de respecter les présentes conditions et d'être lié par elles. Une fois le formulaire de participation rempli, vous recevrez une participation à la Promotion.

Le non-respect du règlement officiel peut entraîner la disqualification de la Promotion. Veuillez consulter la Politique de confidentialité sur Wilson.com (www.wilson.com/en-us/legal) pour connaître les détails de la politique de l'Organisateur concernant l'utilisation des informations personnelles recueillies dans le cadre de cette loterie.

Limite : Jusqu'à une (1) participation par personne pendant la période de Promotion. Plusieurs participants ne sont pas autorisés à partager la même adresse électronique. Toute tentative par un participant d'obtenir plus que le nombre de participations indiqué en utilisant des adresses électroniques, des identités, des inscriptions ou des connexions multiples ou différentes, ou toute autre méthode, entraînera l'annulation des participations de ce participant, qui pourra être disqualifié. Toute utilisation de méthodes ou d'agents de participation robotiques, répétitifs, automatiques, programmés ou similaires (y compris, mais sans s'y limiter, les services de participation aux concours) annulera toutes les participations de ce participant. En cas de litige concernant une inscription, le titulaire autorisé du compte de l'adresse électronique associée à l'inscription sera considéré comme le participant. Le « titulaire autorisé du compte » est la personne physique à laquelle une adresse électronique a été attribuée par un fournisseur d'accès à Internet, un fournisseur de services en ligne ou toute autre organisation chargée d'attribuer des adresses électroniques pour le domaine associé à l'adresse soumise. Il peut être demandé aux gagnants potentiels de prouver qu'ils sont les titulaires autorisés du compte.

Si vous êtes tiré au sort comme gagnant d'un prix, vous accordez à l'Organisateur, et à ceux qui agissent sous son autorité, d'utiliser et de distribuer votre nom, votre voix, votre représentation, vos informations biographiques, vos photographies, vos enregistrements vidéo, vos déclarations et tout autre contenu de ce type à des fins publicitaires dans le monde entier, dans tous les médias connus à l'heure actuelle ou inventés par la suite, pour une période de cinq (5) ans à compter de la sélection du gagnant, sans autre rémunération ni accord distinct, dans la mesure où la loi l'autorise. Ce faisant, l'Organisateur vous reconnaîtra, vous et/ou votre contribution, selon les dispositions prévues par la législation en vigueur.

La participation à la Promotion n'est pas payante.

Vous pourrez recevoir du contenu de marketing électronique direct, tel que des messages Promotionnels de l'Organisateur, en cochant la case indiquée sur le formulaire de participation. Vous pouvez toujours refuser de recevoir du contenu de marketing électronique direct en suivant les instructions figurant dans les messages ou en contactant consumerservice-us-en@wilson.com.

Toute inscription illisible ou suspectée d'être frauduleuse pourra être rejetée. Si vous participez ou tentez de participer à la Promotion en violation des présentes conditions ou d'une manière qui est autrement injuste pour les autres participants, vous pouvez être exclu de la Promotion à la seule discrétion de l'Organisateur.

Aucune responsabilité n'est acceptée pour les formulaires de participation tardifs, perdus, retardés, endommagés, corrompus, illisibles ou incomplets, qui seront disqualifiés à la discrétion de l'Organisateur, ou pour les erreurs de transmission ou d'ordinateur affectant l'enregistrement des formulaires de participation. La preuve d'envoi ne sera pas acceptée comme preuve de livraison.

4. Sélection des gagnants

Le 6 mai 2022, trois (3) gagnants potentiels du prix seront sélectionnés par tirage au sort parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la période de la promotion, conformément aux présentes conditions. Le gagnant du premier prix (défini ci-dessous) sera celui tiré au sort en premier, le gagnant du deuxième prix (défini ci-dessous) sera celui tiré au sort en deuxième et le gagnant du troisième prix (défini ci-dessous) sera celui tiré au sort en troisième. SI AUCUNE PARTICIPATION N'EST SOUMISE CONFORMÉMENT AUX PRÉSENTES CONDITIONS PENDANT LA PÉRIODE DE LA PROMOTION, AUCUN PRIX NE SERA

ATTRIBUÉ. SI MOINS DE TROIS (3) PARTICIPATIONS SONT SOUMISES CONFORMÉMENT AUX PRÉSENTES CONDITIONS PENDANT LA PÉRIODE DE LA PROMOTION, MOINS DE TROIS (3) PRIX AU TOTAL POURRONT ÊTRE ATTRIBUÉS. EN AUCUN CAS, PLUS DE TROIS (3) PRIX AU TOTAL SERONT ATTRIBUÉS. Chaque participant

n'a le droit de gagner qu'un (1) seul prix pendant la période de Promotion. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues conformément aux présentes conditions pendant la période de Promotion.

Les gagnants potentiels du prix sélectionnés seront informés par e-mail le vendredi 6 mai 2022 ou aux alentours de cette date. Les prix seront expédiés à l'adresse du gagnant vérifié dans les 6 à 8 semaines suivant la fin de la Promotion.

Les noms des gagnants peuvent être publiés sur le site Web de la Loterie Roland Garros — Wilson et sur les réseaux sociaux de l'Organisateur dans la mesure où les gagnants n'ont pas interdit la publication de leur nom. En participant à cette Promotion, vous acceptez la publication de votre nom si vous faites partie des gagnants. Vous êtes autorisé à retirer votre consentement à tout moment. Si un gagnant ne peut être joint dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la date à laquelle l'Organisateur a tenté de joindre le gagnant pour la première fois, ou si l'Organisateur a des motifs raisonnables de croire qu'un Participant a enfreint l'une des présentes Conditions, le gagnant initial sera considéré comme ayant renoncé à son droit au prix et l'Organisateur sera en droit de tirer au sort un autre gagnant ou de renoncer à attribuer le prix. La ou les décisions de l'Organisateur sont définitives et aucune correspondance ne sera engagée.

5. Récompenses

Jusqu'à trois (3) prix au total :

- i. Un (1) premier prix : Deux (2) billets pour assister à un (1) jour des Internationaux de France 2022 à Roland Garros (l'« Événement ») (la date des billets sera déterminée par l'Organisateur à sa seule discrétion), ainsi que l'hébergement à l'hôtel pour une (1) nuit maximum (sur la base d'une chambre double standard) à Paris ou dans ses environs, en France. Le sponsor ne peut être tenu responsable de quelque manière que ce soit en cas d'annulation ou de suspension de l'événement. Valeur approximative au détail (« VDA ») du premier prix : 800 € EUR/675 £ GBP.
- ii. Un (1) deuxième prix : Une (1) raquette de tennis Wilson Roland Garros Clash 100 v2, un (1) sac Wilson Mochila Roland Garros Tour, deux (2) balles de tennis Wilson Roland Garros Clay Tour. VDA du deuxième prix : 390 € EUR/330 £ GBP.
- iii. Un (1) troisième prix : Un (1) sac Wilson Mochila Roland Garros Super Tour. VDA du troisième prix : 90 € EUR/75 £ GBP.

Les prix sont personnels, non échangeables, non transférables et non remboursables. Aucune alternative en espèces n'est disponible, sauf si un prix (ou une partie de celui-ci) n'est pas disponible en raison de circonstances indépendantes de la volonté de l'Organisateur, auquel cas l'Organisateur peut offrir un autre prix d'une valeur monétaire égale ou supérieure. Dans la mesure où cela n'est pas interdit par la législation en vigueur, vous serez seul responsable de toutes les taxes applicables relatives à votre réception et/ou utilisation du prix, le cas échéant. L'Organisateur donnera des notifications aux autorités fiscales et paiera toutes les taxes qu'il est obligé de payer conformément au droit en vigueur.

Sauf si la loi l'interdit, les gagnants potentiels peuvent être tenus de renvoyer une déclaration d'admissibilité et une décharge de publicité et de responsabilité ainsi que tout autre document raisonnablement requis dans les cinq (5) jours suivant la tentative de notification, faute de quoi le prix peut être annulé.

Sauf disposition contraire prévue par la législation en vigueur ou expressément indiquée par écrit dans le cadre de la distribution du prix, le prix est attribué « tel quel » et l'Organisateur, ni aucune de ses sociétés affiliées, ne fait aucune déclaration ou garantie de quelque nature que ce soit concernant le prix.

6. Conditions générales

Sauf dans les cas où la loi l'interdit, l'Organisateur n'est pas responsable des éventuelles erreurs typographiques dans les présentes Conditions ou dans la publicité et la Promotion de la Promotion ; de tout type de problème électronique, matériel, logiciel ou technique causé par l'Organisateur, l'utilisateur ou par tout équipement ou programme associé ou utilisé dans le processus de participation ; de toute erreur humaine pouvant survenir dans le traitement des participations ou la sélection des participations, ou pouvant limiter la capacité de tout Participant à participer à ce processus.

Si la Promotion est compromise, entravée, interrompue, ne peut se dérouler comme prévu ou est rendue impossible de quelque manière que ce soit, l'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de suspendre ou de retirer la Promotion, ou de modifier les présentes conditions sans préavis, et, si possible, de sélectionner les gagnants des prix parmi toutes les participations admissibles reçues avant ou après l'annulation, la suspension, le report ou le retrait.

Chaque participant n'endommagera pas ou n'interrompra pas sciemment la Promotion et/ou n'empêchera pas d'autres personnes de participer au processus. ATTENTION : TOUTE TENTATIVE D'ENDOMMAGER OU DE RUINER LE FONCTIONNEMENT LÉGITIME DE LA PROMOTION EN VERTU DES PRÉSENTES VIOLE LE DROIT CIVIL OU PÉNAL. SI UNE TELLE TENTATIVE EST EFFECTUÉE, L'ORGANISATEUR PEUT DISQUALIFIER TOUT PARTICIPANT EFFECTUANT UNE TELLE TENTATIVE ET L'ORGANISATEUR PEUT DEMANDER DES DOMMAGES ET INTÉRÊTS DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.

En participant à la Promotion, les participants acceptent d'être liés par les présentes conditions et les décisions de l'organisateur.

7. Responsabilité civile

Pour les résidents d'Allemagne — L'Organisateur ou ses filiales peuvent être tenus responsables des réclamations pour des dommages résultant d'une atteinte à la vie, au corps ou à la santé ou de la violation d'obligations contractuelles essentielles, ainsi que de la responsabilité pour d'autres dommages résultant d'un manquement intentionnel, frauduleux ou par négligence grave aux obligations de l'Organisateur ou de ses filiales. Dans d'autres cas où les dommages résultent d'une négligence légère, la responsabilité de l'Organisateur et/ou de ses filiales sera limitée à la valeur du prix dans la mesure permise par la législation en vigueur. Dans tous les autres cas, la responsabilité de l'Organisateur est exclue.

Pour les résidents de tous les autres pays du Territoire — Aucune disposition des présentes conditions n'exclut ou ne limite de quelque manière que ce soit la responsabilité de l'Organisateur en cas de fraude, de décès ou de dommages corporels causés par la négligence de l'Organisateur ou toute autre responsabilité dans la mesure où celle-ci ne peut être exclue ou limitée en vertu de la loi. Certaines juridictions peuvent ne pas autoriser la limitation de certains droits, réclamations, garanties implicites ou types de dommages. Certaines des limitations suivantes peuvent donc ne pas s'appliquer à vous.

Sous réserve de l'article précédent, les dispositions suivantes s'appliquent. Dans la mesure permise par le droit impératif applicable, en participant à la Promotion, vous acceptez de dégager l'Organisateur et la FFT, ainsi que leurs sociétés mères, affiliées, filiales et sociétés apparentées, divisions, agences de publicité et de Promotion et leurs employés, directeurs et responsables respectifs (collectivement, les « Renonciataires ») de toute responsabilité découlant de quelque manière que ce soit de la Promotion, y compris, sans s'y limiter, la sélection du gagnant, l'administration de la Promotion et l'acceptation ou l'utilisation du prix ou de tout élément de celui-ci, de plus, vous vous engagez à indemniser et à dégager les renonciataires de toute responsabilité en cas de réclamations, de dommages, de responsabilités, de pertes, de coûts ou de dépenses découlant de vos actes ou omissions liés à la Promotion ou attribuables à ceux-ci. Sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle, la responsabilité des renonciataires sera en tout état de cause limitée à la valeur du prix dans la mesure permise par la législation en vigueur.

8. Résolution des litiges

Cette Promotion est proposée uniquement au Royaume-Uni, en Allemagne et en France, et elle est régie par la législation de l'Angleterre.

Pour les résidents de l'Union européenne — Si un litige, un conflit ou une controverse découlant de la présente Promotion ou en rapport avec celle-ci ne peut être résolu par la négociation entre les parties, la Commission européenne met à disposition en ligne une plateforme de règlement des litiges. Cela vous donne la possibilité de régler les litiges liés aux présentes conditions sans avoir recours à un tribunal. La plateforme se trouve à l'adresse <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>. Le consommateur peut également soumettre la question pour résolution à un organisme national compétent de résolution des litiges.

Pour les résidents de tous les autres pays du territoire — Toutes les réclamations doivent être résolues dans les tribunaux fédéraux ou d'État du Cook County, Illinois, États-Unis. Le participant accepte que : (i) tous les litiges, réclamations et causes d'action découlant de cette Promotion ou liés à celle-ci, ou à tout prix attribué, autres que ceux qui concernent l'administration de la Promotion ou la détermination des gagnants, seront résolus individuellement, sans recours à aucune forme de recours collectif ; (ii) tous les litiges, réclamations et causes d'action découlant de ou liés à cette Promotion, ou à tout prix attribué, seront résolus exclusivement par les tribunaux de district des États-Unis ou le tribunal compétent de l'État de l'Illinois, situé à Chicago, dans l'Illinois ; (iii) toutes les réclamations, tous les jugements et toutes les récompenses seront limités aux frais réels encourus, y compris les frais associés à la participation à cette Promotion, mais en aucun cas aux honoraires d'avocat ; et (iv) en aucun cas le Participant ne sera autorisé à obtenir des récompenses pour, et le Participant renonce par la présente à tous les droits de réclamer des dommages punitifs, accidentels et consécutifs et tout autre dommage, autres que les frais réels, et tous les droits de multiplier ou d'augmenter les dommages. **CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE LA RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, DONC CE QUI EST MENTIONNÉ PRÉCÉDEMMENT PEUT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.** Les lois du pays de résidence du Participant peuvent donner au Participant le droit de déposer des réclamations devant les tribunaux de ce pays et peuvent prévoir que certaines lois de ce pays sont également applicables à cette Promotion. Toutefois, si une disposition des présentes Conditions ou l'application d'une telle disposition à une personne ou à une circonstance est déclarée non valide, inapplicable ou nulle, cette décision n'aura pas pour effet d'invalider ou d'annuler le reste des présentes Conditions. Il est de l'intention et de l'accord des parties que ces Conditions soient considérées comme amendées en modifiant cette disposition dans la mesure nécessaire pour la rendre valide, légale et applicable tout en préservant son intention ou, si une telle modification n'est pas possible, en substituant par conséquent une autre disposition qui est valide, légale et applicable de manière à donner matériellement effet à l'intention de l'Organisateur.

9. Liste des gagnants

Les noms des trois (3) gagnants confirmés du prix (le cas échéant) pourront être affichés en ligne à l'adresse <https://www.wilson.com/fr-fr/forms/tennis/2022-roland-garros-giveaway-fr> Les noms des trois (3) gagnants confirmés du prix (le cas échéant) peuvent être également obtenus après la clôture de la Promotion et au plus tard le samedi 5 novembre 2022 en envoyant une enveloppe affranchie à l'adresse suivante : "Roland Garros – Wilson Sweepstakes" ATTN: Racquet Sports Department, 130 E. Randolph Street, Suite 600, Chicago, IL 60601 USA. Voir la section 4 ci-dessus s'il y a moins de trois (3) inscriptions valides.